

# Le Spectateur Canadien.

RESPIRARE EXEMPLAR VITAE MORUMQUE...HOR.

TROS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR...VIR.

VOL. III.

MONTREAL, LUNDI, 13 SEPTEMBRE, 1815.

No. 17.

MONTREAL:

IMPRIME ET PUBLIE  
PAR C. B. PASTEUR, & CO.  
RUE ST. JACQUES.

CONDITIONS.

Le prix de la souscription est de *Quinze* *Chelins* par année, lorsque le *Papier* est *livré* à *Montréal*, ou envoyé en *Campagne* par occasion; et de *Quinze* *Chelins* et les frais, lorsqu'il est envoyé par la poste, payables de six mois en six mois et d'avance.

Ceux qui veulent cesser de souscrire sont obligés d'en donner avis au moins un mois avant leur date d'absence, autrement ils sont censés continuer.

Montréal, Septembre, 1815.

MR. PASTEUR,

Je vous transmets cy-joint, une traduction du discours de Mr. PHILLIPS au sujet de l'émancipation des Catholiques d'Irlande. Si les chefs-d'œuvres de l'éloquence et du génie, si la cause de l'Irlande vous intéressent, je ne doute pas que vous n'accueillez la traduction de ce discours qui vous donnera du moins, ainsi qu'à vos lecteurs, une idée fidèle de l'original, quoique d'ailleurs inférieure sous tous les rapports. Il est ordinairement difficile en effet, de faire passer dans une langue les beautés d'une autre langue, sans qu'elles y perdent quelque chose de leur force ou de leur éclat; à cette difficulté générale, se joint ici une difficulté particulière; ce discours n'est pas seulement beau, mais il est de l'éloquence la plus brillante. C'est le patriotisme le plus ardent, empruntant le langage du génie pour peindre les maux de la patrie; c'est le génie de l'Irlande se promenant à travers ses ruines et déplorant ses malheurs. Au reste le talent déployé par les Avocats de l'Irlande, l'éloquence de Mr. Phillips en particulier, n'est pas ce qui nous frappe le plus. Nous sommes accoutumés à trouver chez les Irlandois toute la supériorité d'un talent supérieur; mais ce qui nous étonne, c'est qu'il existe des hommes assez fermes, et une politique assez profonde, pour être au-dessus des efforts des Irlandois, et supérieurs à ces appels sublimes à l'honneur, à la générosité, et finalement à la justice de l'Angleterre; de cette nation qui toujours sensible à l'honneur, ne connoît que la justice et la générosité, lorsqu'il ne s'agit que de ses plus mortels ennemis, quoiqu'elle ne ressent rien de semblable pour l'Irlande, sa sœur et son alliée!

J'ai l'honneur d'être, &c.  
LE TRADUCTEUR.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR MR. PHILLIPS

A une assemblée des Catholiques d'Irlande, tenue à Dublin, le 24 Janvier, 1815.

Après avoir pris au sujet qui vous rassemble l'humble part que me permettoient mes faibles talents, vous me permettez sans doute d'offrir mes sincères félicitations, sur l'heureux point de vue sous lequel cette question paroît maintenant.\* Après avoir réfuté les calomnies les plus atroces, les sophismes les plus adroits, après avoir fait face aux périls les plus affreux, que la méchanceté pouvoit inventer et que la force pouvoit nous susciter, je vois enfin réunis, le rang, les richesses, les talents de l'Irlande Catholique, faisant à la législature un appel qui ne sauroit être sans effet, s'il est dans le ciel un pouvoir qui puisse réparer nos maux, s'il en est un sur la terre qui puisse administrer la justice. Les factions peuvent s'écrier, la bigoterie peut fulminer ses anathèmes, mais aux yeux de la raison, la terre n'a jamais offert un plus noble spectacle que celui d'un peuple Catholique souffrant pour la cause de la religion avec la patience d'un martyr, et réclamant ses droits avec les arguments d'un philosophe; opposant au vice le spectacle de sa piété, et refusant la bigoterie par ses exemples; se servant enfin des armes des Apôtres dans la cause des patriotes, et chargé de lauriers et de chaînes, demandant au pays qu'il a sauvé cette constitution, qu'il a défendue. S'il fut jamais un tems où l'Angleterre pouvoit nous faire des concessions non seulement sans danger mais même avec honneur et dignité, sans doute c'est celui-ci. Peut-être lorsque la France fière de ses succès, ivre d'ambition et de haine, ayant

pour but la conquête du monde, pour moyens les ressources réunies du continent, pour chef le plus grand génie militaire, qu'ait produit une nation féconde en prodiges: un homme qui ne sembloit né, que pour altérer tout ce qui étoit régulier, pour souiller tout ce qui étoit vénérable, détruire tout ce qui étoit le mieux établi, et créer comme par un pouvoir magique, un monde idéal, peuplé par les mendians que sa volonté seule avoit changés en rois, un monde qui avoit pour base les trônes que ses caprices avoient détruits; peut-être lorsque cette puissance gigantesque, ainsi conduite, ainsi organisée, ainsi excitée, étoit au comble de sa gloire et de ses triomphes, des ames foibles auroient pu redouter et les changements qui pouvoient nous sauver, et les concessions qui nous auroient donné des forces. Mais, maintenant que ses alliés l'ont abandonné, que ses conquêtes lui ont été ravies: maintenant que son propre territoire est démembré, ses légions vaincues, son chef détrôné: maintenant que son roi est notre allié par les traités, notre débiteur par la reconnaissance qu'il nous doit, notre éternel ami par tous les liens de la société, l'objection même est en notre faveur, l'obstacle qu'on nous opposoit devient notre force.

Peut-être lorsque le Pape étoit au pouvoir de l'ennemi, le préjugé auroit pu s'armer de ce prétexte tout faible qu'il soit: et pourtant cette induction eut été fautive par rapport à l'Irlande, et peu générale par rapport à Rome. Le Catholique Irlandois, ferme dans sa foi se soumet à l'autorité spirituelle du Pontife, mais ne reconnoît que du plus profond mépris ses prétentions au pouvoir temporel. Si, poussé par cet esprit de domination temporelle, il auroit demain émané ses ordres despotiques, toute l'Irlande Catholique s'éleveroit d'une voix, pour lui dire "Saint Père, nous nous soumettons avec respect à votre autorité spirituelle: le successeur de St. Pierre sera toujours pour nous le chef de notre Eglise, et l'organe de notre foi. Mais si nous avons une Eglise, nous ne saurions non plus oublier que nous avons une patrie; et lorsque vous voulez métamorphoser votre thière en couronne, et changer votre crosse en sceptre, vous dégradez la majesté de votre sublime mission, et vous vous trompez grossièrement sur les bornes de notre soumission; aucun pouvoir étranger ne réglera l'allégeance que nous avons jurée à notre Souverain. Ce fut la faute de nos pères, si un pape forgea nos fers,\* ce seroit la nôtre, si nous souffrions qu'un autre pape les appesantît encore sur nous." Telle seroit la réponse de l'Irlande entière. Telle fut sa réponse à cet homme audacieux, qui ôsa lui dicter une soumission absolue à un acte du Parlement qui pr tendoit vous émanciper en vous accablant de nouvelles pénalités et vouloit réparer vos maux par de nouvelles insultes.† Mais heureusement pour vous le caractère seul de votre Pontife refutoit amplement les assertions de nos ennemis. Les promesses les plus magnifiques n'ont pu acheter sa soumission, les menaces les plus affreuses n'ont pu ébranler son courage. Il a vu sa capitale devenue garnison ennemie, les membres de son conclave bannis; ses cheveux blancs ont été traînés dans l'ignominie, sa vieillesse vénérable affoiblie par les horreurs d'un cachot a souffert le pénible tourment d'un martyre prolongé. Il auroit pu conserver son palais, il a choisi une prison: il pouvoit porter le sceptre, il a préféré un joug: il auroit pu ceindre le diadème des Rois, et il s'est chargé le front d'une couronne d'épine. Heureusement pour lui, plus heureusement encore pour l'Eglise qu'il représentoit, le tems de ses souffrances est passé, mais le souvenir de son courage ne passera pas. Sans être découragé par la solitude de sa prison, aussitôt que le Dieu qu'il adoroit en eut touché la porte, il sortit resplendissant de la gloire de sa captivité, le potentat le plus indépendant, le seul prince chrétien du Continent qui n'eût pas à son tour baissé le front devant l'autel sanglant de Moloch. Ainsi l'Irlande a chassé le fantôme d'un pouvoir étranger, et Rome a réprouvé l'idée même de

\*Nicholas Breakspoor, Anglois, qui prit le nom d'Adrien IV en 1154, donna l'Irlande à Henry II, roi d'Angleterre. Ce don fut couronné par le Pape Alexandre III.

†Le Lord Castlereagh,

son existence. Le peuple sur lequel ce pouvoir devoit influer n'en veut pas reconnoître l'autorité, et la puissance à laquelle on en attribuoit la volonté, en abhorre jusques à l'idée. Le Pape ne voudroit pas l'exercer s'il l'avoit et l'Irlande, ne voudroit pas le reconnoître s'il l'exerçoit.

Ces objections réfutées, on en élève une troisième. C'est un article de votre croyance, vous dit-on, de n'être pas tenu de garder avec les Hérétiques la foi que vous leur avez donnée. C'est en vain que la nation réclame contre cette proposition, en vain vos Evêques l'ont elle dénoncée comme opposée aux vrais principes du christianisme; en vain les universités les plus célèbres de l'Europe l'ont elles dénoncée comme une calomnie dépourvue de tout fondement, l'homme de préjugés sort plus vigoureux de sa défaite, et la réutation ne fait que l'affermir dans son opinion. Voyons comment les faits l'ont prouvé. Dans le cours de la guerre d'Espagne, tems fécond en prodiges, la Péninsule, cette Espagne, pays le plus affermi dans sa foi, peut-être le plus préjugé dans la pratique, devint le théâtre des combats. L'Espagne Catholique en guerre avec la France Catholique combattit à côté de l'Angleterre Protestante: l'Espagne avec tous les préjugés qu'on lui impute, donna à un protestant le commandement de ses armées, et ce commandant, qui dans son propre pays, vous a vus éloignés de toutes les places de confiance par le crime seul de votre religion, s'est vu maître de la confiance des partisans les plus zélés de cette même religion, qui n'examinèrent en lui que ses qualités personnelles et ses talents militaires! Est-il un protestant qui ne rougisse de ce contraste? Mais enfin cette imputation s'est elle trouvée fondée? Au milieu de l'action le Lord Wellington a-t-il trouvé que la foi faisoit quelque différence? Le Soldat Espagnol abandonna-t-il son poste parce que son général ne croyoit pas à la présence réelle. Les braves Portugais négligèrent-ils d'exécuter ses ordres, pour argumenter sur les mystères? et quel comparaiso ce Héros fit-il, entre la politique de l'Angleterre et la piété de l'Espagne, lorsque dans un moment il conduisoit ses légions hétérodoxes à la victoire, et dans l'autre il étoit obligé de fuir devant l'étandart de son pays qui le menaçoit sur les murs de Burgos, où les enfans de l'Irlande exilés de leur patrie, l'avoient planté et le soutenoient avec valeur. † Que ne dut-il pas ressentir, lorsque, dans une terre étrangère, il se vit obligé d'ordonner au frère de verser le sang de son frère, et d'éteuffer les cris de la nature par le tonnerre de la mort? Quelles furent alors les sensations de ces malheureux exilés? lorsqu'ils reconurent les traits qui leur rappelloient un pays, pour eux depuis si longtems perdu; lorsqu'ils entendirent les accents de cette langue qu'ils aimoient, ou la cadence de cette musique simple qui les endormoit autrefois paisiblement dans les bras d'une mère, ou faisoit tressaillir de joie cette mère chérie qu'ils ne reverront jamais. Hélas! banni de sa patrie, que n'éprouvoit pas ce malheureux exilé aux doux souvenirs que lui rappelle cette musique. Il l'entendit dans ces jours heureux qui ne sont plus, lorsqu'il voyoit autour de lui, et les parents qu'il adoroit, et la maîtresse qui regnoit sur son cœur, lorsqu'il voyoit autour de lui et l'ami de son âme, et les fertiles champs de son enfance. Ses travaux alors étoient bénis par la joie d'un cœur content; sa modeste cabane étoit un palais à ses yeux, car c'étoit sa maison. Le cœur gros, les yeux humides, il se penche sur les remparts pour entendre encore les sons de cette musique chérie, et là, la main d'un frere l'atteint d'un plomb meurtrier, et l'étend dans une terre étrangère, victime d'un code qui se dit chrétien. Quelque déchirant que soit ce tableau, qui, cependant ôsera l'appeler faction? Cela n'est-il pas arrivé en Espagne, et ne peut-il pas arriver encore dans ce moment en Amérique? Est-il un pays sur la terre où l'on ne rencontre de ces braves Irlandois exilés par la barbarie des préjugés reli-

\*Celle remarque est dure: Le Lord Wellington étoit secrétaire du Lord Lieutenant lorsque la question de l'émancipation de l'Irlande fut agitée, et fut un de ceux qui s'y opposèrent avec le plus de véhémence.

†Légion Irlandoise au service de la France étoit en garnison à Burgos.

gieux, refusant les calomnies qui les ont chassés de leur pays et récompensant l'hospitalité qui les accueillit? Et cependant l'Angleterre qui les voit dans les champs de bataille des deux mondes combattant sous les drapeaux des différentes religions, défend l'injustice de sa constitution intolérante, par l'injuste reproche qu'elle leur fait d'avoir eux mêmes une foi exclusive. Cette Angleterre alliée à l'Espagne Catholique, alliée au Portugal Catholique, alliée à la France Catholique: l'Angleterre amie du Pape, l'Angleterre qui a établi un Bigot Catholique dans Madrid, qui a conduit au Brésil un Catholique de la maison de Bragança, qui a couronné un Catholique à Paris: l'Angleterre qui a garanti la religion Catholique en Corse et en Canada, qui a donné au Hanovre une constitution Catholique: l'Angleterre enfin que l'on pourroit supposer avoir pris de la cour de Rome une commission pour s'enquérir des torts faits aux catholiques, et les réparer, et pour rétablir sur leurs trônes les princes catholiques, l'Angleterre ne sauroit se fier aux catholiques qui sont dans son sein et qui tous les jours emploient à son service et leurs trésors et leur sang!

Cela est-il généreux? est-ce juste, est-ce politique? est-ce pour l'Angleterre une conduite sage, que d'asservir ainsi une population entière? convient-il à un pays chrétien de se conduire ainsi au nom de Dieu? est ce la saine politique qui apprend à un gouvernement à dégrader ainsi une nation qui le soutient? est-ce la piété qui intéresse la Providence à sa dégradation? Il existe des sociétés en Angleterre dont le but est de répandre la Bible. Il est des associations chrétiennes pour réprimer le vice. Des Missionnaires s'offrent d'aller travailler à la conversion des Payens: leur philanthropie s'étend jusques aux noirs de la Guinée: ces missionnaires porteront les bienfaits de la religion jusque dans les plaines de l'Indostan: mais l'Irlande, la scène du gouvernement, le siège de l'Empire, l'Irlande alliée à l'Angleterre par tous les rapports de la nature et de l'intérêt, a-t-elle tiré quelque avantage de cet évangile dont se vante l'Angleterre? Le doux esprit du Christianisme s'est-il montré dans nos plaines sous le caractère que supposent ses préceptes, respirant l'air et resplendissant des beautés de ce monde vers lequel il nous conduit, n'ayant pour argument que l'amour, la paix dans ses regards et la piété pour richesses; sa foi aussi étendue que la voute des cieux et sa charité n'ayant d'autres bornes que les bornes de la création? Ne l'avons-nous pas vu au contraire, laché parmi nous, joignant à la forme d'une furie, tout l'artifice d'un démon, le sein agité par les fureurs des enfers, et les mains dégoutantes du sang de la terre; la trace de ses pas marquée par la trace du sang, et le lieu de son repos annoncé par le ravage et la désolation? Evangile du Ciel est-ce là ton Héraut? Dieu de l'univers est-ce là ton ministre? Que dira le missionnaire Anglois au payen qu'il veut convertir, si celui-ci lui demande, s'il doit apprécier la foi chrétienne par la conduite des Chrétiens? S'il lui rappelle le tems où des victimes humaines palpiottoient sur l'autel de Jésus le Dieu de douceur, où sa croix souillée de sang n'étoit presque plus que le poteau fatal destiné au sacrifice de ses disciples; s'il parloit de l'Irlande en particulier, où le mot de paix étoit le cri de guerre annonçant la destruction; où le fils étoit récompensé pour trahir son père; où la propriété d'un père étoit offerte à l'enfant qui abjurait la foi de ses pères; où la marche de l'esprit humain étoit interrompue au nom de celui qui a donné la raison à l'homme, où les efforts que l'on faisoit pour arracher un frere à l'ignominie ne pouvoient être expiés que par la prison ou sur un échafaud; où l'ignorance étoit pendant si longtems une loi du gouvernement; où l'on plaçoit le ciel comme une barrière entre les deux sexes; et cette communication ordonnée par la nature, étoit un crime suivant la loi; où l'on ne pouvoit adorer Dieu qu'à la dérobee; où ses ministres étoient obligés de chercher parmi les farouches habitans des bois, un sanctuaire que leur refusait un état qui se disoit civilisé; où dans le moment actuel on a fait de la

\*Par un statut passé en 1794, sous le Règne Anglois, le fils d'un Catholique, qui devenoit protestant étoit autorisé à déposer son père de ses biens.

\*Mr. Phillips avoit déjà parlé sur ce sujet dans un discours précédent: c'est lui qui avoit dressé la requête des Catholiques au Parlement d'Angleterre.

conscience un moyen de détruire tout l'essor du génie, tout l'espoir, toute l'énergie de l'ambition, et où le Catholique qui veut parvenir à quelque place de confiance, est obligé de renier la foi de ses pères, à la face de sa patrie; où les places de la terre ne peuvent s'acquérir qu'en renonçant à l'espoir du ciel.

" Ses enfans sont méprisés jusqu'à ce qu'ils aient appris à devenir traitres. " Ils traînent une ignoble vie jusqu'à ce qu'ils aient deshonoré leurs pères; et " le flambeau qui peut les guider dans le chemin des honneurs doit être allumé " au bucher funèbre de leur patrie."

Comment le Missionnaire Chrétien soutiendrait-il ce catalogue de principes chrétiens? En effet, c'est ainsi, lorsque des sectaires varient sur les mystères, que le sujet de la contestation se perd dans la dispute; l'infidèle alors se rejouit du succès du vainqueur: dans la chaleur de cet inutile combat, la religion, la gloire de ce monde et le flambeau qui nous guide vers un autre monde, s'échappe du cercle sublime dans lequel elle brilloit, pour prendre le faneuse aspect des météores lugubres de l'incertitude et de l'erreur! Ce code contre lequel vous réclamez aujourd'hui, est aussi impie qu'il est impolitique; il est impie puisqu'il opprime au nom de Dieu, impolitique puisqu'il vous dégrade au nom du gouvernement. Si nous raisonnons des services rendus par l'Irlande protestante, à ceux qu'aurait pu rendre l'Irlande Catholique (et je ne vois rien qui l'empêche) alors on sera convaincu que le gouvernement qui maintient un tel système est coupable d'un espèce de suicide politique. Sous quelque rapport que l'on considère les Irlandois, soit qu'on les considère avec Burke remuant le Sénat par son éloquence, ou dirigeant avec Castlereagh les conseils de la nation par sa sagesse, enrichissant les arts avec le pinceau de Barry, ou la littérature avec le génie de Swift, ou portant avec Goldsmith l'attachement dans les cœurs par ses doux accords, ou traînant avec Wellington la victoire captive. Sous tous les rapports ils peuvent défier avec assurance le monde entier.

(A CONTINUER.)

## NOUVELLES D'EUROPE.

NEW-YORK, 4 SEPTEMBRE.

### Bonaparte à Londres.

Le Capt Cole du Navire Savannah, qui est arrivé ce matin en 40 jours du Havre de Grace nous informe que le 2 d'Aout, il fut abordé dans le Canal Anglois, par une frégate Angloise, qui avoit fait voile de Plymouth il y avoit environ deux heures, et que le commandant de la frégate lui dit que Bonaparte et un de ses principaux généraux avoit été pris de la Bellerophon et avoit été envoyés à Londres. Il ajouta que lui-même les avoit vu sur leur chemin; sous une forte escorte militaire. Ils seront probablement confinés dans la Tour, jusqu'à ce que leur sort soit finalement décidé.

Le Capt. Cole est le porteur de dépêches de notre Consul à Paris au Secrétaire d'Etat, et de Louis XVIII aux Ministres François dans ce pays.

9 Septembre,

### Traité avec les Algériens.

Il est dit dans le *National Intelligencer* er de Mardi, que des dépêches ont été reçues du Commodore Decatur, annonçant la nouvelle agréable suivante, savoir: qu'il avoit conclu de la part des Etats-Unis un traité de paix avec les Algériens. L'Éditeur de l'*Intelligencer* ajoute: " Nous ne connaissons pas les conditions du traité! mais nous apprenons généralement qu'elles sont telles que le Commodore Decatur a jugé à propos de les dicter." Ni la date de la dépêche, ni le jour auquel le traité a été conclu, ne sont mentionnés dans l'*Intelligencer*. Nous avons copié de ce papier une dépêche du Commodore, du 20 de Juin annonçant la prise d'un brig Algérien; mais nous n'avons encore aucune information officielle des prises subséquentes, et nous pensons que le dernier rapport de la prise de deux autres frégates et un brig, est erroné.

LONDRES, 26 Juillet.

## BONAPARTE.

### Correspondance Privée.

Extrait d'une Lettre d'un Officier du Navire de Sa Majesté Cirrus, daté de la Rade des Basques, 16 Juillet 1815, à l'Éditeur du Sun,

" Comme nous avons contribué à nous assurer de la personne de Bonaparte, permettez-moi de vous donner un journal des procédés qui ont précédé cet événement 9 Juillet,

" Parlé au vaisseau de Sa Majesté *Palmouth*, gagnant l'Ouest, qui nous dit d'après l'information du vaisseau de guerre *Sheldrake*, à la hauteur de la Loire,

que Bonaparte étoit à Nantes, et que la force à la hauteur de cette rivière n'étoit pas suffisante pour arrêter son départ.— Nous délibérâmes immédiatement et gagnâmes à la hauteur de la Loire. Voyant que le *Dwarf* avoit joint le brig; et que l'*Opossum* étoit prêt de nous; et nous trouvant assez fort, nous nous efforcâmes de ne gagner le Bellerophon, à la hauteur du phare d'Oleron.

12 Juillet.

" A une heure après midi nous passâmes près de lui et du Slaney. Le Bellerophon nous dit par télégraphe, " Tenez vous prêt du phare de Balaine; Bonaparte est ici qui travaille à s'échapper. Examinez la description des vaisseaux qui sont prêts de lui. J'ai deux de ses Généraux qui ont demandé des Frégates pour le passer.

13 Juillet.

" A une heure et demi après midi nous avons vu le Bellerophon et le Slaney à quelque distance, avec des pavillons de trêves au haut de leurs mats, de sorte que nous n'eûmes aucun doute que Napoléon s'étoit rendu, ou au moins étoient en négociation à ce sujet.

14 Juillet.

Le Superbe, Amiral Hatham, nous ordonna de mouiller afin de mieux effectuer le blocus, et pour rejoindre le Bellerophon.

15 Juillet.

Le Slaney passa et nous dit qu'il faisoit voile pour l'Angleterre avec des dépêches importantes."

16 Juillet.

Nous fûmes rappelés à cet endroit, et nous trouvâmes le Perturbateur de l'Univers, que nous cherchions avec tant de soins, en pleine sûreté à bord du Bellerophon. Il venoit de rembarquer à bord de ce vaisseau revenant de déjeuner à bord du Superbe, avec l'Amiral, qui fit renfermer ses gens sur les vergues comme une marque de respect.

" Nous passâmes près du Bellerophon plusieurs fois, le Capt. Maitland nous dit: " J'ai Bonaparte à bord."

Napoléon se tenoit exposé sur le passavant à vingt verges de distance pour nous voir; et nous, en retour, nous l'examinâmes, comme vous pouvez croire avec beaucoup d'attention. Il étoit dressé en habit d'uniforme vert, avec deux épaulettes et un colet rouge, une large ceinture rouge sur son épaule, une grande étoile sur le sein gauche, une veste blanche, des pantalons, des bottes, un grand chapeau retappé et une cocarde tricolore.— J'ai reconnu sa taille et son visage immédiatement; il étoit impossible à qui conque avoit examiné avant ses traits avec attention, de le méconnoître.

Sa plus grande ressemblance se trouve sur les portraits dans les boutiques des peintres, portant le titre: "Portrait Hieroglyphic &c. tiré de l'Allemand, avec le motto " Napoléon recourra du ciel " &c." Bertrand, Savary, l'Allemand et autres étoient avec lui.

Il avoit d'abord envoyé au capitaine Maitland pour obtenir la permission de se rendre en Amérique avec des frégates, ce qui lui fut refusé; mais on lui offrit de le référer à l'Amiral s'il venoit lui-même. Il demanda alors un brig et ensuite une goëlette ce qui lui fut également refusé. Enfin il forma le plan de prendre deux chaloupes et de passer dans la nuit, mais étant averti que le navire L'arr-teroit, il répondit "qu'il essayeroit, car de si petits vaisseaux ne pourroient jamais être soupçonnés. Il changea ensuite de résolution, réfléchissant probablement, que s'il étoit pris prisonnier, il ne pourroit pas réclamer la générosité, mais qu'en se rendant lui-même, il pouvoit avoir quelque espérance. Il se rendit donc, après avoir fait ses efforts pour forcer son passage.

A bord du Bellerophon il parut se croire Empereur, prenant possession de la chambre du Capitaine Maitland, et l'invitant peu après à dîner. Lorsqu'il alla ce matin pour la première fois à bord du *Superbe*, Bertrand monta le premier, et fut introduit à l'Amiral, Napoléon le suivit: l'Empereur, "dit le Capt. Maitland," salua l'Amiral, entra dans la chambre sans autre cérémonie, et lui envoya dire qu'il seroit flatté de lui parler.!!

Rien n'échappa à ses regards, ses yeux sont partout et se fixent sur les plus petits objets, comme sur les plus grands. Il demanda immédiatement l'explication des cordes, des bois, des vergues et de toutes les machines du navire. Il fit demander le contre maitre, et le questionna, cette officier étant celui qui équipe les vaisseaux François. Il demanda aux Marins à passer en revue devant lui, examina leurs armes, leurs évolutions et leurs habits, &c. &c. &c. et leur témoigna son approbation. Il s'informa de la situation des matelots, de leur paye, de leurs habits, de leur nourriture, de leur tabac, &c. et lorsqu'ils lui dirent qu'ils étoient fournis de ces choses par un

boursier ou commissaire il leur demanda si ce n'étoit pas un coquin.

" En conversant avec l'Amiral il lui dit, " Je me suis rendu aux Anglois mais je ne me serois jamais rendu à aucune autre des Puissances Alliées. En me livrant à aucune d'elles, j'aurois été sujet au caprice et à la volonté d'un individu; en me soumettant aux Anglois, je me mets à la merci d'une nation.— A Dieu

Les particularités suivantes sont également curieuses, nous les tenons des Quartiers Généraux.

A BORD DU BELLEROPHON.

Par quelques passagers qui sont venus dans le Bellerophon, il paroît que Bonaparte étoit tout-à-fait à son aise à bord de ce navire, il avoit pris possession de la chambre du Capitaine sans cérémonie, invitoit les officiers du navire à sa table, parloit avec beaucoup de liberté sur l'état présent des choses, dit qu'il étoit impossible aux Bourbons de gouverner la France, et que Napoléon II seroit bientôt rappelé sur le trône, que Fouché n'étoit qu'un ignorant, et incapable de remplir son poste. Il avoua que l'Angleterre seule avoit ruiné tous ses grands plans, et que sans elles il seroit encore Empereur de l'Est et de l'Ouest. Il marchoit sur le pont, conversoit avec les matelots, montroit de la gaieté, et ne témoignoit aucune inquiétude. En un mot, tels sont les talents de cet enfant et de ce champion du Jacobinisme, qu'avant d'arriver à Torbay, il étoit considéré par tout l'équipage comme un bon diable.

Liste des principaux personnages embarqués dans le Bellerophon avec Napoléon Bonaparte.

Le Lieut. Gén. Comte Bertrand, Grand Maréchal du Palais.

La Contesse Bertrand et trois enfans Le Lieutenant Général Duc de Rovigo. Le Lieutenant Général Lallemand. Le Major Général Baron Gourgard, et le Major-Général Montholon-Semonville, Aides-de Camp de Napoléon. La Comtesse Montholon-Semonville et un enfant. Le Comte de Las Casas, Conseiller d'Etat et son fils, Mr. de Resignoy, chef d'escadron, Officier d'Ordonnance. Mr. Planet, Chef d'Escadron, Officier d'Ordonnance, Mr. Autric, Lieutenant Officier d'Ordonnance, Mr. Shultz, Chef d'Escadron, Mr. Ponikorski, Capitaine, Mr. Marshier, Capitaine, Mr. Mingault, Chirurgien de Napoléon.

[Ci-suivent les noms de quarante personnes composant la suite de Napoléon et des autres passagers embarqués avec lui.]

(Signé) Le Baron BONNEFOUX A Son Excellence le Ministre, Secrétaire d'Etat pour le département de la Marine et des Colonies.

DES PAPIERS FRANÇOIS.

Bonaparte avant son départ pour Rochefort, demanda la permission d'emporter avec lui 2200 Volumes de la Bibliothèque de Trianon, avec les superbes manuscrits Egyptiens de Denon, et l'Econographie Grecque de Mr. Viconti. On lui permit de les prendre, et il les vit lui-même emballer; et on dit qu'il étoit extrêmement attentif à ceux qui traitoient de sujets Américains.

Ses effets furent transportés dans six chariots, dont on dit que deux étoient chargés de services et d'espèces d'or et d'argent. Les papiers de Paris affirment qu'il créa un million d'annuité pour lever l'argent pour l'expédition.

Bonaparte arriva à Rochefort le 2 Juillet; et après avoir tenté plusieurs fois inutilement de mettre en mer avec les deux Frégates qui avoient été pourvues pour lui, imbarqua le 14 à bord du vaisseau de Guerre Anglois *Bellerophon*, Capitaine Maitland.

Vers le tenis où Bonaparte se préparoit à se mettre en Campagne. Talleyrand prit occasion de quereller avec quelques-uns des Officiers auprès de Louis XVIII, résigna sa place de Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté, et se retira de sa maison; tout prêt, il est à présumer, à joindre ou le Roi ou l'Empereur selon que la fortune les favoriseroit. De la nous le voyons, immédiatement après la bataille de Waterloo, avec le Roi, et agissant encore comme son premier Ministre. "Tempora, mutantur, et nos mutamur in illis," comme nous disons quelquefois en latin. (Papier de Londres.)

LE PRINCE D'ECHEMUKL ET L'ARME'E.

En faisant connoître aux différents corps de son armée l'adresse qu'il avoit présentée au roi, par les généraux Haxo, Gerard et Talmy, le Maréchal Prince d'Ekmuhl a publié l'ordre du jour suivant: Quartiers Général, Orléans, le 17 Juillet. C'est à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre obéissance;

arborez le pavillon et la cocarde blanche.

Je requiers, je le sens, un grand sacrifice, nous tenons ces drapeaux depuis 25 ans, mais l'intérêt de notre pays exige que nous fassions ce sacrifice.

Soldats, je suis incapable de vous donner un ordre étranger à l'honneur.

L'année dernière, dans de pareilles circonstances, le gouvernement de notre pays ayant changé, j'ai défendu Rambourg et Haubourg jusqu'au dernier moment, au nom de Louis XVIII, écoutant alors, comme à présent, l'intérêt seul de notre pays.

Tous mes compatriotes ont applaudi à ma conduite, une belle armée a été préservée pour la France, pas un soldat n'a abandonné ses rangs, sachant qu'il sert son pays, quelque soit son gouvernement et qu'une armée ne doit pas délibérer.

Soldats, adhérez à la même conduite, défendez notre malheureux pays au nom Louis XVIII; ce monarque et nos compatriotes nous auront de la reconnaissance; nous ferons cause commune avec les braves Vendéens, qui viennent de donner un exemple touchant, en déclarant qu'ils s'uniront avec nous pour combattre les ennemis de la France, vous aurez de plus conservé à la France une brave et nombreuse armée.

J'attends de vous le même esprit de discipline dont vous avez donné des preuves depuis votre départ de Paris.

Le Maréchal, commandant en chef des armées de la Loire et des Pyrénées. (Signé) Le Prince D'ECKMULH.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Il vous a été représenté que plusieurs des membres de la Chambre des Pairs, ont accepté un siège dans la prétendue chambre des pairs assemblée par l'homme qui avoit usurpé le pouvoir dans nos états depuis le 20 de Mars jusqu'à notre rentrée dans le Royaume. Il est hors de doute que ces Pairs de France qui ne sont encore devenus héréditaires, ont le pouvoir de résigner, et peuvent résigner leurs stations, en tant qu'en agissant ainsi ils ne font que disposer d'un intérêt qui est le leur simplement comme individus. Il est aussi évident que l'acceptation de fonctions incompatibles avec la dignité dont ils étoient revêtus, suppose et porte avec soi une résignation de cette dignité, et en conséquence les Pairs qui sont dans la situation susdite, ont réellement abdiqué leur rang, et sont dans le fait demis de la pairie de France.

Pour ces raisons, nous avons décrété et décrétions comme suit:

Art. I. Les Pairs ci-après nommés, ne forment plus une partie de la Chambre des Pairs.

Le Maréchal Duc de Dantzic, le Comte Lacedède, le Comte Latour Maubourg, le Duc de Plaisance, le Duc d'Elchingen, le Duc d'Albaféra, le Duc de Cornegiano, le Duc de Treviso l'Archevêque de Tours, le Comte Baissy d'Anglas, le Duc de Cadore, le Comte Montesquieu, le Comte de Pont coulant, le Comte de Legur, le Comte de Vallance, le Comte Clément de Ris, le Comte Clochen, le Comte Cornudet, le Comte Aboville, le Comte Decroix, le Comte Dedeley d'Algier, le Comte Déjean, le Comte Faine de l'Aude, le Comte Gassendi, le Comte Caneaux le Comte Casabianca, le Comte Baubon.

II. Pourvu, toutesfois, que ceux sus-nommés, qui prouveront qu'ils n'ont jamais pris séance, ou désiré de prendre séance dans la prétendue Chambre des Pairs à laquelle ils ont été appelés, soient exceptés de l'arrangement susdit, s'ils se justifient durant le mois suivant la publication de ce décret.

(Signé) LOUIS.)  
Le Prince TALLEYRAND.

LOUIS, par la grâce de Dieu, &c.

Désirant, par la punition d'une tentative sans exemple, mais aussi par la gradation de la punition et la limitation du nombre des coupables, concilier l'intérêt de notre peuple, la dignité de notre couronne et le repos de l'Europe, avec ce que nous devons à la justice et à l'entière sûreté de tous les autres citoyens sans distinction,

Nous avons déclaré et déclarons, nous avons décrété et décrétions:—

Art. I. Les Généraux et Officiers qui ont trahi le Roi avant le 25 de Mars, ou qui ont attaqué la France ou le gouvernement les armes à la main, et ceux qui par la violence se sont emparés de l'autorité, seront arrêtés, et livrés aux conseils de guerre compétents dans leurs divisions respectives, savoir: Ney, Labédoyère, les deux freres Lallemand, Drouet d'Erion, Lefebvre Demouettes, Ameilk, Brugere, Gilly, Mouton, Duvernes, Grou-

chy, Clausel, Laborde, Debelle, Bertrand, Cambrone, Lavalette, Rovigo.

II. Les individus dont les noms suivent, savoir : Sault, Alix, Excellians, Bussino, Marbot, Felix, Lepelletier, Boulay, Mahée, Flésinet, Thibaudeau, Carnot, Lamarche, Lobau, Harel, Pire, Barré, Arnault, Regnault, Arrighi, Dejean, Gareau, Réal, Bouvier, Dumolard, Merlin, Durbache, Dirat Déformont, Bory St. Vincent, Félix Desportes, Garnier de Saintes, Melinet, Hulin, Cluys, Courtin, Forbin, Janson, Leborgue, Dideville, quitteront Paris dans trois jours, iront dans l'intérieur de la France, dans la place que notre Ministre de la Police générale leur indiquera, où ils demeureront sous garde, jusqu'à ce que les chambres déterminent lesquels d'entr'eux sortiront du royaume, ou seront livrés aux tribunaux pour être poursuivis.

Ceux qui ne se rendront pas au lieu que leur assignera notre ministre de la police générale, seront arrêtés.

III. Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume auront la permission de vendre leurs biens et leurs propriétés dans l'année, d'en disposer, et d'en transporter le produit hors de la France, et de recevoir durant ce tems le revenu en pays étrangers, en fournissant cependant des preuves de leur obéissance à ce décret.

IV. La liste de tous les individus auxquels les I et II articles sont applicables, est et demeure close, par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne peut être étendue à d'autres, pour quelque prétexte que ce soit, autrement que dans les formes, selon les lois constitutionnelles, auxquelles il ne sera fait d'exception que dans ce seul cas.

Donné aux Thuilleries,  
(Signé) LOUIS.  
Le Ministre Secrétaire d'état de la police générale,  
Le DUC D'OTRANTO.

BRUXELLES, le 13 Juillet.  
Ce qui suit est une des Proclamations de Bonaparte, qu'il avoit datée par anticipation du Palais de Laken, dans la ferme assurance qu'il y entreroit.

Proclamation aux Belges et aux habitans de la rive gauche du Rhin.

Quelques succès éphémères de mes ennemis vous ont détachés pour un moment de mon empire. Dans mon exil sur un roc battu par la mer, j'ai entendu vos plaintes. Le Dieu des armées a décidé du sort de vos belles provinces. Napoléon est au milieu de vous : vous êtes dignes d'être Français. Levez vous en masse, unissez vous à mes phalanges invincibles, pour exterminer les débris de ces barbares, vos ennemis et les miens. Ils fuient avec la rage et le desespoir dans le cœur.

Au Palais Impérial de Laken,  
le 19 Juin, 1815.  
(Signé) NAPOLEON.  
Par l'Empereur,  
Le Maj. Gén. de l'armée,  
Comte BERTRAND.

Extrait d'une Lettre du Duc d'Otrante au Roi de France, datée du 7 Juillet.

"Ce n'est pas votre Majesté qu'on redoute; on a vu pendant douze mois que la confiance en votre modération et en votre justice a soutenu la France au milieu des craintes inspirées par les entreprises d'un parti à votre cour.

Tout le monde sait que votre Majesté ne manque ni de connaissance ni d'expérience, vous connaissez la France, et le siècle présent; vous connaissez le pouvoir de l'opinion; mais votre bonté vous a trop souvent permis d'écouter les vœux de ceux qui vous ont suivie dans l'adversité. De ce moment il y eut deux peuples en France. Il étoit sans doute pénible pour votre Majesté de repousser ces vœux par un acte volontaire de votre part. Combien de fois vous avez du regretter de ne pouvoir opposer à leurs demandes les lois nationales.

"Si le même système étoit renouvelé, si dérivant toute votre puissance du droit héréditaire, votre Majesté ne reconnoissoit aucun des droits du peuple, excepté ceux qui émanent des concessions du trône, la France, comme auparavant, seroit incertaine sur son devoir; elle auroit à balancer entre son amour pour la patrie et son amour pour le Prince; entre son inclination et ses connaissances acquises. Son obéissance n'auroit d'autre base que sa confiance personnelle en votre Majesté; et quoique cette confiance soit suffisante pour maintenir un respect convenable, cependant ce n'est pas ainsi que les dynasties se soutiennent et évitent les dangers.

SIRE—Votre Majesté a découvert que ceux qui portent le pouvoir au de là des bornes sont peu propres à le soutenir quand il est ébranlé; que l'autorité se détruit dans la lutte continuelle qui la

force à abandonner ses propres mesures, et que moins un peuple a de droit plus sa méfiance naturelle le porte à maintenir ceux qui ne peuvent lui être disputés, et que c'est toujours ainsi que l'amour se perd, et que les révolutions se forment.

Nous vous conjurons, sire, de ne consulter en cette occasion que votre justice et votre sagesse; croyez que le peuple François attache à présent autant d'importance à sa liberté qu'à sa vie, il ne se croira jamais libre s'il n'y a pas des droits également inviolables appartenant à tous. Et n'avions nous pas, sous votre dynastie, des Etats-Généraux qui étoient indépendants du monarque?

SIRE—Votre Majesté ne doit pas attendre des événemens calamiteux pour faire des concessions; dans une telle crise, elles pourroient être dangereuses, et l'être beaucoup peut-être. A présent des concessions concilieroient, et donneroient de l'énergie à l'autorité royale; si elles étoient différées, elles n'indiqueroient que sa faiblesse, elles seroient arrachées par le tumulte, et l'esprit des François seroit encore agité, &c.

PARIS, le 21 Juillet.  
Un journal donne une liste imparfaite des Editeurs responsables, de papiers-nouvelles qui ont été appointés par Son Excellence le ministre de la police. Ce sont Messieurs Couchery, du *Journal des Débats*; Manuel, du *Journal de Paris*; Chéron, de la *Gazette de France*; Mutin, de la *Quotidienne*; Auger, du *Journal général de France*; Jay, de *L'Indépendant*; Arnault, de *L'Aristarque François*; Penchet, du *Journal de Commerce*; Davignay, du *Journal des Campagnes*; et du *Narrateur*; Pelléna, du *Nain-Jaune*, du *Nain Vert*, du *Journal des Dames*, et du *Censeur des Censeurs*.

Du *London Sun*.  
L'exemple est l'objet du chatiment. Oui, la France doit être un exemple non seulement pour elle-même, mais pour le monde. Nous n'avons maintenant qu'un ennemi, votre magnanimité. Le premier objet est de mettre la France comme elle étoit avant sa révolution. Il faut qu'elle cède quelques unes de ses possessions originales; il faut que ses colonies et ses arcs de triomphe soient détruits; les noms pompeux par lesquels elle rappelle ses victoires, doivent être rayés, et les titres étrangers qu'elle a donnés à ses commandants fortunés, doivent être abandonnés.

La France doit se remettre à quelque chose de plus; il faut qu'elle abandonne ses frontières du nord, qu'elle démantèle ses forteresses, qu'elle désorganise son armée, qu'elle maintienne sur son territoire un nombre suffisant de troupes alliées; qu'elle mette bas toute la horde de ses Jacobins et de ses Bonapartistes; qu'elle les dépouille de leurs richesses mal acquises, qu'elle les éloigne de ses conseils. Nous voulons la punir, non par représaille ou par vengeance, mais par justice et par nécessité.

### Le Spectateur Canadien.

MONTREAL,  
LENDI, 18 SEPTEMBRE, 1815.

Nous avons reçu une Lettre d'un ami d'Albany, dont nous avons extrait le paragraphe suivant. "Nous avons beaucoup d'arrivées mais point de nouvelles additionnelles sinon un rapport que Louis XVIII a conclu un traité avec les Alliés; dans lequel il s'engage à payer toutes les dépenses de la dernière guerre et à retenir 100,000 de leurs armées qui doivent rester en France pendant 5 ans.

Il paroît par les derniers Papiers de New-York que Joseph Bonaparte est arrivé en cette place.

Il a plu à son Excellence Sir Gordon Drummond d'appointer le Lieutenant Joseph Perrault, Capitaine dans le 2d Bataillon de la Milice de Montréal, par commission du 21 Juin, 1815.

Les Papiers Américains reçus par la dernière Malle contiennent des extraits et traductions des Papiers de Londres jusqu'au 26 Juillet, et des Journaux de Paris du 28. Ils confirment la soumission de presque toute la France à Louis XVIII. On dit que le Traité entre ce Pays et les Puissances Alliées est bien avancé et même signé; la base, l'intégrité du Territoire François, est telle qu'établie par le Traité de Paris. Le 21 Juillet, jour auquel on dit que le Traité a été signé le Roi a publié deux décrets, ordonnant de faire arrêter et traduire devant une commission militaire un nombre des Généraux de Bonaparte les plus distingués, et excluant de la Chambre des Pairs, bannissant et plaçant sous surveillance, un nombre de caractères les plus distingués dans la Révolution. Ces Décrets ont probablement été destinés

en partie comme un gage aux Alliés que le nouveau gouvernement sera conduit de manière à ne plus donner lieu à une troisième visite à Paris. Il est assez singulier de voir un de ces Décrets signé par Fouché ci devant Ministre de Police de Bonaparte, et Président du Gouvernement Provisoire. Talleyrand, Fouché, et Clarke, trois des anciens Ministres de Bonaparte, paroient conduire le nouveau Gouvernement, Il est à espérer qu'ils le conduiront pour la Paix de la France et de l'Europe.

En attendant tout le monde paroît occupé à disposer de Bonaparte, le grand homme de la grande nation. Les uns lui préparent de beaux appartemens dans la Tour de Londres, les autres lui préparent des logements à Sh'erneas, à Dumbarton. Tantôt on l'envoie à Sainte Helene, tantôt on le livre aux Alliés, à Louis. Quelques-uns veulent l'avoir prisonnier sous parole, d'autres veulent le faire pendre. "Toujours heureux," avec une épithète que dans sa situation actuelle, nous omettrons, étoit l'expression appliquée à Bonaparte par l'infortuné Moreau au lit de la mort. Dans toutes les circonstances Bonaparte peut-être regardé comme extrêmement heureux si on lui permet de débarquer en Angleterre. G.Q.

BONAPARTE.  
Nos derniers avis ont laissé Bonaparte à Londres. Nous ignorons si l'escorte qui l'accompagnait étoit une force armée, une escorte d'honneur ou une garde de précaution contre les insultes de la Populace. Tout bien considéré, nous pensons qu'il n'a rien à craindre pour sa personne de la part du Gouvernement. L'Angleterre a intérêt à sauver sa vie, plus que nous ne pouvons penser. C'est la politique de l'Angleterre d'avoir le contrôle sur les affaires du Continent. C'est par ce système qu'elle a si longtemps monopolisé, une si grande portion du commerce de l'univers. Dans Bonaparte, elle peut trouver un instrument convenable et puissant. Si Louis devient réfractaire elle le menacera du retour de Bonaparte. Si les Alliés montre des dispositions défavorables à ses vues, la même menace les rendra dociles à ses volontés. Bonaparte va donc probablement être conservé comme une verge de réserve, pour Louis XVIII et les autres légitimes, suivant le besoin des circonstances.  
Albany Reg.

Du *Journal de Buffalo*, 29 Aout.  
Nous apprenons qu'un exprès arrivé au Gén. Brown au Détroit, de Makina, apportant des communications du Major Morgan, qui y commande, dit que les Sauvages s'étoient rassemblés dans ce voisinage, et avoient dernièrement demandé la reddition de ce poste. D'autres avis plus probables disent que la substance des dépêches étoit une information que les troupes de Mackina étoit dans un état de mutinerie, et que les apparences étoient si alarmantes que le Gén. Brown avoit envoyé 100 hommes de troupes, en addition à ceux destinés pour cette place. Le défaut de paye est la cause donnée de ce trouble. Il est extrêmement à regretter que notre gouvernement ait oublié à ce point les droits de nos braves soldats, et leur ait ainsi donné des causes de désaffection. Nous ne craignons pas de dire qu'il n'y a pas de troupes qui ait eu autant de peine à recevoir leurs petites gages, et qu'il ne pouvoit y avoir de gouvernement moins attentif à leurs droits. C'est un fait bien honteux que presque toutes les troupes qui ont laissé ces frontières, avoient quinze, et plusieurs d'entr'eux dix huit mois de paye due.

### MARIAGES.

A William-Henry, le 9 du courant, par le Révérend J. Jackson, Mr. J. F. MITTLBERGER, de Montréal, à Demoiselle CATHERINE ALLEN, seconde fille d'Aaron Allen, Ecr. de William-Henry.

Ce matin par le Révérend Messire Le Saulnier, Mr. LOUIS MICHON, Marchand de cette ville, à Demoiselle ADELAÏDE PREVOST, fille aînée de Mr. Eustache Prevost, de cette ville.

### A VENDRE,

PAR le Soussigné au Verger de Bellevue à la Montagne, environ 200 quarts de POMMES, Grises, Bourassas, Famenses et autres; et cet automne du CIDRE en tonnes, bariques et quarts de la meilleure qualité.

Comme la distance pourroit être un obstacle pour plusieurs de ceux qui désireroient le favoriser de leur pratique, ils trouveront toutes les qualités de Pommes cy dessus, ainsi que du Cidre chez GABRIEL FRANCHERE, Junior & Co. Marchand, rue Notre Dame No. 44.

Gab. FRANCHERE.  
Montréal, 15 Septembre. Gw17

## 10,000 Volumes.

LIVRES FRANCOIS ET ANGLAIS  
A VENDRE PAR ENCAN.

MARDI au soir le 26 de Sept.

1815, commencera, à la chambre d'Encaissement de STEWART SPRAGG, la vente de dix mille VOLUMES formant probablement la Collection de livres la plus étendue qui ait jamais été offerte en vente dans cette ville.

La Vente commencera à SEPT heures précises, et elle continuera le reste de la Semaine, tous les soirs à la même heure.

Outré les Livres, il sera vendu le premier soir de la Vente.

27 GRAVURES légantes, et un petit lot de librairie.

Les Catalogues des livres seront imprimés et prêts à livrer Mercredi prochain.

Montréal, 16 Sept. 1815. 2w17

### A VENDRE,

DE gré à gré, un superbe établissement situé à la côte St. Joachim, paroisse de St. Benoit (grand brulé) consistant en un riche

lpin de terre, sur lequel il y a une très bonne Maison et une grange, avec un hangard, boulangerie, laiterie, caveau, écuries et plusieurs autres bâtimens et dépendances, une prairie, de cinq mille boites de foin annuellement, une brasserie de potasse en très bon ordre, dans le centre de très grands établissemens en conséquence de postes de commerce. Pour les conditions il faut s'adresser au propriétaire soussigné sur le lieu.

ETIENNE DORION.  
St. Benoit, 15 Septembre, 1815. p4w17

### TO BE SOLD,

BY private sale, a handsome ESTABLISHMENT situated at La Côte St. Joachim, parish of St. Benoit (Grand Brulé) consisting of a valuable lot of land, on which is erected a very good house and Barn, with a cart-house, a Bake-house, a Dairy, a Cellar, Stables and several other buildings, and dependances, a Meadow which produces annually 5000 bundles of Hay, a Potash in good order, in the center of very great business. For the conditions apply to the proprietor undersigned on the premises.

ETIENNE DORION.  
St. Benoit, 15 September, 4w17

### A Vendre de gré à gré,

A U Magasin de STEWART SPRAGG, No. 76, rue Notre-Dame.

De la Moutarde de Londres, par baril de 3 douzaines.

Grosse Bière par baril de 3 douzaines. Vins de Ténériffe L. P. ditto commun, et de Port.

Toile d'Irlande à drap, blanchie de 5-4.

Toile ouvrée assortie.

3 balles de Toile à draps et d'Osna-

burghs.

Quatre mille livres d'Acier, L. Dli tered.

Montréal, 15 Sept. 1815. 17

### A LOUER,

UNE Maison à deux Etages avec un Hangard et autres bâtimens, le tout situé à environ deux cents verges de l'Eglise de la paroisse de St. Vincent de Paul, le tout étant convenable pour le commerce de campagne. La possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions s'adresser à Mad. PETRI-MOULX sur les lieux ou à J. D. LACROIX, Ecr. Avocat à Montréal. 4w17

### A VENDRE.

CE superbe établissement situé près de l'Eglise des Cedres, consistant en une terre de 120 acres, dont une partie est semée en mil et le reste est bien propre à la culture. Sur le dit établissement sont une bonne maison en bois de 30 pieds, une Grange et autres bâtimens, une belle maison en pierre, de 55 pieds, élégamment bâtie dans le nouveau goût, et parfaitement finie en dedans, propre pour un marchand ou pour toute autre personne quelconque. Près de la dite maison, se trouvent plusieurs bons jardins potagers, et plantés d'Arbres fruitiers et autres.

—DEPLUS—  
Un Hangard dans lequel il peut y avoir 2000 minots de cendre. Pour les conditions, il faut s'adresser au propriétaire sur les lieux, qui donnera de grandes facilités, en donnant des suretés convenables.

V. DUFORT.  
Soulanges, 11 Aout, 1815. 1w17

**VENTE PUBLIQUE DE  
Marchandises Seches,  
Importantes et de Prix.**

**AU** Magasin de Messrs. ALLISON, TURNER & Co. No. 119, rue St. Paul, LUNDI le 2 d'Octobre prochain, sera VENDU positivement sans réserve, pour clore des consignations, le reste de leur importation du Printemps, et toute celle de l'Été, qu'ils viennent de recevoir, consistant en environ

**200 Balles**

*De Marchandises de Toile et de Coton.*

de la description suivante,  
Draps superfin, second et commun, Casimire, *hunter cloth*, Toile à draps, brune et blanche, Grosse étoffe de toile et de coton, Cotons rayés et par careaux, Calenderie, bleue et rouge, Etoffe frappée et rayée du Bengal, *Derris*, bleu, Toile d'Irlande, Toile écrué, Mousseline unie et de gout, Coton imprimé, Shawls d'imitation, Coton à chemise, *Ginghams*, Coton croisé de Bandannas, &c. &c.

Le Tout sera vendu par balles. Il sera distribué des Catalogues imprimés et les patrons des Marchandises, pourront être vus, une semaine avant la vente, en s'adressant à Messrs. Allison, Turner & Co. ou aux Encanteurs. La Vente commencera à DIX heures, et continuera chaque jour jusqu'à ce que le tout soit vendu.

M. C. CUVILLIER, & Co. E. & C.  
26 Août, 1815. 4w15

**LE MAGASIN  
DE CHAPEAUX DE LONDRES.**

No. 124, RUE ST. PAUL.  
*A distance égale de l'Ancien et Nouveau Marchés.*

**LE** Soussigné informe respectueusement ses Amis et le Public, qu'il a reçu par le *Minerva*, *Queen Elizabeth* et *Lord M'Donald* de Londres, son assortiment ordinaire de MARCHANDISES—consistant en CHAPEAUX et BONNETS de Castor de Dames, de Demoiselles, et d'Enfant, de couleurs assorties, et garnis de la manière la plus élégante et à la dernière mode, Plumes de Dames de couleurs assorties.

Beaux Chapeaux de Castors pour hommes, à l'épreuve de l'eau. Do. de la première qualité. Do. do. d'officiers de l'Etat-Major, Bonnets militaires, Chapeaux de maroquin d'enfants, Bonnets et souliers, rouge, d'Espagne, et do. poil de Lapins, poil de Chameau, &c.

Un assortiment étendu de Chapeaux de laine pour hommes et enfants, Garnitures de Chapeaux &c.

—DEPLUS—  
En Consignation, quelques balles de Marchandises, convenables aux Cordonniers consistant en jambes de bottes de la Hesse, semelles, peaux de veaux cirées, Chanvre, file, Bordures, &c. Qu'il offre en vente aux prix les plus raisonnables, pour argent comptant ou à un crédit assuré.

Couvertures de chapeaux de soie et de toile huilées, ainsi qu'une quantité de soie huilée et peinte, convenable pour les couvertures et les doublures, &c.

JACOB HALL.  
Montréal, 26 Aout, 1815. 14f

**A VENDRE**

**AU** centre du Village plaisant et florissant de Terrebonne, un EMPLACEMENT de 160 pieds de front, sur 60 pieds de profondeur avec une excellente MAISON de Pierre, à deux étages, de 53 pieds de longueur. La situation est très avantageuse pour les affaires et très bien adaptée pour un Marchand de campagne, ou pour une famille qui désireroit se retirer à la Campagne.

Pour les particularités s'adresser à HENRY MACKENZIE, Ecr. à Montréal ou au Soussigné à Terrebonne.  
DAVID THOMPSON.  
12 Août. 15f

**A VENDRE**

**4 ou 500 QUARTS de POMMES FRANCHES**

Bourassa, Fu meuses, Grises, Rainettes et autres qualités livrables dans le mois d'Octobre prochain, et une quantité de CIDRE du Pressoir de la Montagne. S'adresser au Soussigné sur le Nouveau-Marché, A. BELANGER.  
Montréal, 2 Septembre, 1815. 15f

**MARCHANDISES**

*De Londres, de Manchester et de Glasgow :*

A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL.

**James Fleming**

**RECONNOISSANT** pour les faveurs qu'il a reçues, prend cette méthode pour informer les Dames, les Messieurs et le Public en général, qu'il a ouvert un Magasin dans la maison qui fait le coin de la Place d'Armes et de la rue Notre Dame, (au côté Nord) avec un assortiment étendu de

*Merceries élégantes et Habille-ments de Dames;*

qui viennent d'être importées par les derniers arrivés de Londres de Liverpool et de Glasgow, lesquelles, il se flatte ne pourront que plaire en les examinant, vu qu'elles ont été choisies à la dernière mode, et importées par lui-même du centre de la mode et du gout dans la Métropole et dans les autres grandes villes de la Grande Bretagne.

Il se flatte que son assortiment supérieur, étendu et bien choisi, satisfiera les Ache-teurs et lui méritera leurs faveurs, ses marchandises étant toutes de la première qualité, et dans le gout le plus récent, convenables au printemps et à l'été.

—SAVOIR—  
Armoisin et Satin croisés, figurés et unis, Bombazette et Bombazine, noire et de couleur.

Tailles lustré, Perses, *Paplin* pour Coëffe, Velour de Soie et de Coton, Crêpe noir, blanc et de couleur, Shawls et voiles de dantelles, Dantelles pour habillement, Coëffe de Dentelle de file, Bonnets et Coëffes, Ceinturons, Bonnets d'enfants, Par-a-sols et Parapluies, Dantelle de file, *Footings and Beadings*, Coton do.

Dantelle noire, Shawls d'imitation des Indes, Batiste de Londres imprimée, Pour habillement et meubles, Do. Do. Indienne. Bas à meubles, Basin de Calenderie rayé, Batiste de Couleur, Janette blanche et de couleur, Batiste des Indes et Malmolle rayée, Jaconet rayé et unie, *Mull and Book*, do. Mousselines à Garniture, Batiste de Manchester, Do. à chemise, Toile d'Irlande, Batiste Française, *Long Lawns*, Nankin des Indes, *Silkin Tartan*, *Regent*, do. *Tartan Webb*, Do. Bombazettes, Chapeaux de paille de toute sorte, Chapeaux de Castor, Bonnets, Bottines, Souliers et sandales pour les Dames, Gants et Bas de Soie, do. do. de Coton, do. do. de Laine, Gants de Cuir de toutes façons, Fleurs, Plumes, Garnitures de Soie et d'Or, Boutons, Glands, Cordonnet &c.

Boutons de Batiste, Files, Padoue, Epingles, Rubens très variés. Draps superfins, large, Casimirs et Corderois, Vestes de Soie, Do. frappées et imprimées, Chapeaux d'hommes de Londres, Gants de Castor et de thamois, Bonnets de Cuir pour les enfants, Nappes ouvrées et damassées, Courte-pointe et Matelas, *Marcen Furniture*, Franges de Dantelles, et Glands, Tapis, Couvertes, Corsetts. &c. &c. &c.

N. B. Les Marchands de la ville et de la Campagne et les Modeuses, y seront très bien servis des articles ci-dessus mentionnés; les ordres avec de l'argent ou des références en ville, y seront reçus avec reconnaissance et exécutés avec promptitude aux termes les plus bas. Il baissera les prix avec une proportion généreuse pour les familles particulières qui acheteront à la pièce.

—Ayant eu la satisfaction de voir son choix de Marchandises approuvé, J. F. persévérera dans ses efforts pour continuer à plaire.

Montréal, 7 Aout 1815. 11f

**Récemment publié et à VENDRE à cette Imprimerie,**

**L'HISTOIRE ABRE'GEE**

*de l'Ancien et Nouveau Testament,* à l'usage des Ecoles et des Familles Chré-tiennes.

District de } LES Commissaires nom-MONTREAL } més par Son Excellence l'Administrateur en Chef, pour mettre à effet, dans ce district, un Acte du Parlement Provincial passé dans la 55e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour améliorer les Communications intérieures de cette Province." donnent avis par le présent, que leur bureau sera ouvert tous les jours, (les Dimanches et Fêtes exceptés) depuis dix heures du matin, jusqu'à trois de l'après midi, au Bureau de Police, dans la cité de Montréal, où toutes personnes ayant à exposer quelques projets, pour mettre à effet les intentions de la Législature, sont requises d'envoyer leurs plans et leurs propositions, adressées aux dits Commissaires, avec un estimé du montant probable des améliorations proposées.

Et pour éviter toute erreur à ce sujet; les Commissaires réfèrent le Public à la lettre même de l'Acte qui leur expliquera mieux le but proposé, Savoir : "L'ouverture de nouveaux Chemins, la construction de Ponts sur des Rivières où il ne seroit pas praticable d'en faire d'après les Règlements établis par les lois maintenant en force, et l'amélioration des Côtes ou Rampes les plus escarpées ou difficiles, qui se trouvent sur les grandes routes."

Montréal, 20 juin, 1815. 5f

**JOHN DILLON.**

**VIENT** de recevoir par le *Ewretta*, un riche et bel assortiment de *Marchandises de Gout.*

Qu'il exposera en vente à la Maison ci devant l'Hotel de Montréal, sur la Place d'Armes, consistant en Velour de Soie, couleur d'émeraude, de Rubie, ditto brun et noir; Tafetas de Dantzie, de Bourbon, couleur de rose, olive gris blanc noir et brun, Dentelles blanches, noires, et de *Micklin*, ditto travaillés et de Chantilly, habillements de Soie de différents gouts, Brocard, Mouchoirs de Soie de Barcelone, colorés, figurés, rayés et unis, Franges de Soie, Palatines, *Shawls* cramoisis de 7-4 d'Onfle, belle mousseline de Vittoria, Mousseline à garniture, Souliers de Dames, unis et figurés, ditto de Maroquin, ditto à la Wellington, bottines de maroquin. Souliers d'Enfant à la Wellington, vrai fil à dentelle et à border, Soie à coudre et une variété de Rubans de gout &c. qui seront vendus à des prix très modérés.

Montréal, 7 Juillet 1815. 7f

**RECEMENT** publié et à vendre à cette Imprimerie, un petit Ouvrage intitulé

LE

**CHEMIN DU CIEL.**

—On y trouve aussi—

AN

ABRIDGMENT OF CHRISTIAN DOCTRINE FOR THE CATHOLIC CHURCH.

—DEPLUS—

Cathéchismes, doubles et simples, *Spelling-Books*, *The Rudiments of Geography*, *Grammar*, &c. &c.

**LE** Soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les Curés de campagne qu'il a apporté de France des

*Damas de Soie à l'usage des Eglises.*

ADAM A. GORDON.

S'adresser chez Messrs. Hooffstetter & Fils, vis-à-vis chez Mr. Fleming, trois portes plus haut que le Marché-Neuf.

Montréal, 7 Août, 1815. 11f

**A VENDRE,**

**UNE** superbe FERME avec une Traverse située dans Bienville de la Paroisse de St. Thérèse, s'adresser au Soussigné à Montréal sur le Nouveau-Marché, A. BELANGER.

Montréal, 11 Septembre, 1815,

**VU** que Marie Thibaut dite Labbé ma Femme, s'est absentée de ma maison sans cause légitime, il est par les présentes défendu à toutes personnes de lui avancer en mon nom.

CHARLES BOISSEAUX.  
Montréal, le 24 Aout, 1815.

**EL** a plà à SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR en Chef d'accorder une licence à MR. JOSEPH MORRIN, de Québec, pour pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans toutes ses branches, dans cette Province. 15 Juillet, 10f.

LES Soussignés ayant acquis de Mr. LEWIS LYMAN & Co. son fond de commerce, avec les importations de cette année, informent leurs amis et le Public, qu'ils continueront leur Commerce sur le même pied que Mr. LYMAN. Ils recevront tous les ordres dans leur branche avec reconnaissance et les exécuteront avec ponctualité.

Le Commerce de Clincailleries sera conduit par Frederick B. Gelston, sous le nom de F. B. GELSTON & Co.

ITHAMER H. DAY et SAMUEL F. GELSTON, donneront toutes leur attention aux drogues et aux Commissions sous le nom de DAY, GELSTON, & Co.

ITHAMER H. DAY. SAMUEL F. GELSTON. FREDERICK B. GELSTON.

F. B. Gelston, & Co. reçoivent maintenant un assortiment de CLINCAILLERIE et COUTELLERIE qu'ils offrent à vendre en gros ou autrement, à aussi bon marché qu'aucun en cette ville.

F. B. GELSTON, & Co. Ancien Marché.

Montréal, 10 Juin, 1815.

**LE** Soussigné informe ses amis et le Public, qu'il a transféré son commerce à Messieurs, DAY, GELSTON & Co. qui continueront le Commerce de Drogue, de Clincailleries, et vendront à commission, comme à l'ordinaire. D'après la connaissance qu'il a de leur capacité, il prend la liberté de les recommander comme qualifiés pour pratiquer ces différentes branches, avec l'assistance qu'ils auront du public, et il sollicite pour eux la même faveur que ses pratiques et ses amis lui ont accordée.

LEWIS LYMAN.  
Montréal, 10 Juin, 1815.

**JAS. & ROBERT ORKNEY**

**ONT** reçu en addition à leur ancien assortiment, plusieurs tanneux, contenant un Assortiment de CLINCAILLERIE, Plusieurs ditto de Clous, boîtes de fer blanc, Bêches, Pelles, Scies, Faux et Faussilles; Coffre de Toile d'Irlande, Etoffe à vestes, Cotons à chemises, Indiennes, Mousseline à la mode, Batiste de 6-4 et de 9-8. Jaconet, articles de Papeteries, Miroirs. Deplus, quelques Pièces de batiste Française et de cordonnet de File. Comme ils ont reçu le tout directement des manufactures, ils peuvent les vendre à un prix modérés pour argent comptant.

Montréal, 9 Août, 1815. 8w12

**PERRAULT & M'KENZIE.**

**ONT** transféré leur Magasin au No. 122 rue St. Paul, au second étage de la Maison occupée par Mrs. SHPPARD, PEDDIE & Co. où ils offrent maintenant à vendre un assortiment de Marchandises de Londres, de Manchester et de Glasgow—Consistant en Draps superfins, Casimirs, *Wellington Cords*, étoffe à Vestes, Bombazette et Bombazine, Marchandises de coton et de laine tricottées, Shawls de Soie, de Coton, et de laine de 8-4 7-4 6-4, Bandanas, Mouchoirs noirs de Barcelone et de Coton, Soie à coudre noire et de couleur, Toile d'Irlande, Coton à chemise, Indienne, avec un nombre d'autres articles adaptées à ce marché et à celui d'Amérique.

Montréal, 29 Juillet. 11f

**ETNE. ROY**

**A** à vendre à son Magasin rue St. Paul près le nouveau Marché.— Un assortiment de Souliers de Kid de différentes couleurs et de vrai Maroquin noir, des Soiries à pelisse, à la dernière mode, Rubans, Malmolle brodée pour robe, Bas de Soie, Shawls de soie, Batiste de file, Bombazette noire, et de différentes couleurs, Crêpe noir, large et étroit, Peigne d'écaille, Fleurs artificielles, Garnitures de Coëffe, de Mousseline et de Crêpe, et un assortiment général de

**MARCHANDISES SECHES** qu'il détaillera au plus bas prix.  
Montréal, le 7 Août. 11f

**SCOTT & THOMPSON**

**PRENNENT** la liberté d'informer leurs amis et le public, qu'ils viennent de recevoir par les dernières arrivées d'Europe, un assortiment de Marchandises Seches, très bien choisies et très convenables au commerce de cette Province et des Etats Unis, et dont ils disposeront aux termes les plus raisonnables pour argent comptant à leur Magasin Rue Notre Dame au coin de la Place d'Armes.

19 Novembre, 1814.